



## DELIBERATION

### Conseil d'Administration Centre Communal Action Sociale de

Séance du 04/04/2023

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>
En exercice : 13
Présents : 11
Nombre de suffrages : 12
<u>Date de convocation</u> 28/03/2023
<u>Date d'affichage</u> 28/03/2023
<u>VOTE :</u>
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril, à dix-huit heures trente, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LAFAGE Stéphane.

**Etaient présents :**

Mme BEAUD Carole, M. COURBIS Joël, Mme DEVISE Liliane, M. DOREE Philippe, Mme FOUREL Huguette, Mme HEBRARD Magali, Mme JUGE Olga, M. LAFAGE Stéphane, Mme PORTE COURTIAL Nathalie, Mme SERRETTE Martine, M. THEBAULT Pierre

**Procuration(s) :**

M. LAFUMAT René donne pouvoir à Mme HEBRARD Magali

**Etai(ent) absent(s) :**

M. DOHA Médard

**Etai(ent) excusé(s) :**

M. LAFUMAT René

**Numéro interne de l'acte : 2023-05**

**Objet : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023**

Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

- VIE ET SANTE : 100 €
- FNATH St Péray : 100 €
- RELAIS ALIMENTAIRE : 800 €
- SECOURS CATHOLIQUE : 250 €
- CONJOINTS SURVIVANTS : 100 €
- CROIX-ROUGE : 100 €
- PROTECTION CIVILE : 100 €
- ADMR : 100€
- ADAPEI 07 : 100€

Le Conseil d'Administration

Madame la Vice-Présidente entendue,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

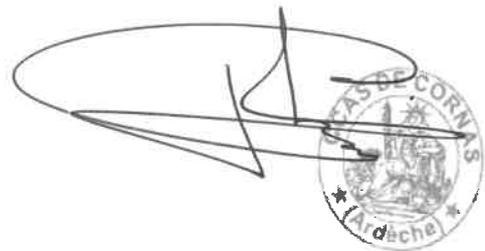
**Article 1** : adopte la proposition de Madame la Vice-Présidente et attribue les subventions aux associations citées ci-dessus.

**Article 2** : Les crédits budgétaires seront inscrits au compte 65748 du budget primitif 2023 du C.C.A.S

Pour extrait certifié conforme.

Fait à CORNAS

Le Président, M. LAFAGE Stéphane

A handwritten signature in black ink is written over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure and a sun, surrounded by the text "CCAS DE CORNAS" at the top and "Ardèche" at the bottom, flanked by two stars.